



Séparation et occupation du logement par la nouvelle amie

Par **boutchou**, le **08/07/2014** à **12:15**

Bonjour,

Mon ex-compagnon et moi, sommes dépacés depuis fin novembre 2013.

Ne supportant plus la cohabitation, j'ai décidé de partir du logement dont nous sommes propriétaires à deux (50/50 en indivision et prêt immo en cours) et de prendre une location.

Aussi, je viens d'apprendre que son amie vit chez nous.

Que suis-je en droit de lui réclamer car payant ma part de prêt immo, je trouve injuste qu'elle ne participe pas alors qu'elle a tout comme lui la jouissance totale de l'appartement.

Je vous remercie de votre aide.

Par **janus2fr**, le **08/07/2014** à **13:23**

Bonjour,

En fait, ce n'est pas à l'amie que vous pouvez réclamer quelque chose (vous n'avez pas de rapport avec elle).

C'est à votre ex-compagnon que vous pouvez demander des indemnités d'occupation d'une valeur égale à un demi-loyer.

Mais le mieux est tout de même d'envisager rapidement la fin de l'indivision (vente de vos parts à votre ex-compagnon, à sa nouvelle amie, ou vente du logement à un tiers).